



Le Pass colo, c'est quoi exactement ?

Une nouvelle aide allant de 200€ à 350€ pour faciliter les départs en colonies de vacances des enfants l'année de leurs 11 ans.

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants **l'année civile de leurs 11 ans**, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à **une aide financière allant de 200 € à 350 €**.

En 2025, le Pass colo concerne les enfants nés en 2014 et les enfants nés en 2013 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024.

Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial, est déduit directement du prix du séjour.

Les critères d'éligibilité 2025

1 - Votre enfant doit être né en 2014.

QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

2 - Votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1500€.

- QF de 0 à 200 : aide de 350 €
- QF de 201 à 700 : aide de 300 €
- QF de 701 à 1200 : aide de 250 €
- QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

3 - Vous devrez choisir un séjour éligible au Pass colo.

Les séjours éligibles au pass colo sont consultables sur le site <https://www.jeunes.gouv.fr>

Le Pass colo n'est utilisable qu'**une seule fois par enfant** et doit être utilisé **pendant les vacances scolaires**. Il est **cumulable** avec les autres aides aux vacances.

Comment savoir si je suis éligible au Pass colo ?

- **si vous êtes allocataire Caf, vous recevrez le 10 février 2025 une notification de votre Caf à retrouver sur "mon-compte" vous confirmant votre éligibilité.**
- **si vous êtes adhérent Msa, vous recevrez une notification le 10 février 2025 de votre Msa à retrouver sur "mon espace privé" vous confirmant votre éligibilité .**
- **si vous n'êtes ni allocataire Caf ni adhérent Msa, l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) vérifie votre éligibilité.** Rendez-vous sur le site : <https://jpa.asso.fr/passcolo>

Vous pouvez également vérifier votre éligibilité et évaluer le montant de Pass colo grâce au simulateur : <https://www.jeunes.gouv.fr/evaluez-le-montant-de-votre-pass-colo-2067>